

SÉNAT DE BELGIQUE.

SÉANCE DU 9 AVRIL 1845.

Rapport de la Commission des Naturalisations sur la demande de naturalisation ordinaire du Sieur *Auguste-Jean-Stanislas Gouël*, architecte à Mons.

(Voir le Nº 211 de la Chambre des Représentants, session 1843-1844.)

MESSIEURS,

Né à Paris le 20 septembre 1795, le pétitionnaire habita sa ville natale jusqu'en 1815; à cette époque il s'établit à Compiègne, pour se livrer, en qualité d'architecte, à la direction des travaux de constructions de bâtiments, ce qui est attesté par les nombreux certificats délivrés par les personnes qui l'ont employé, lesquels certificats se trouvent joints au dossier.

Le sieur Gouël se rendit en Belgique au mois de juillet 1838, et fixa sa résidence à Mons. Un arrêté Royal du 2 mars 1839 régularisa sa position en l'autorisant à établir son domicile dans le Royaume.

Dès le 1^{er} novembre 1838, la Députation permanente du Conseil provincial du Hainaut l'avait appelé à remplir, à titre provisoire, les fonctions d'architecte provincial pour l'arrondissement administratif de Mons. Le mandat lui fut continué provisoirement par arrêté du même collège en date du 12 janvier 1839.

Les renseignements obtenus établissent que le pétitionnaire s'est toujours attaché à apporter le plus de soin et de zèle possible dans l'exercice de la charge qui lui a été confiée; que sa conduite, tant morale que politique, est à l'abri de reproches, et qu'il trouve dans son emploi et les travaux qu'on lui confie des moyens suffisants d'existence.

La Chambre des Représentants a pris sa demande en considération, à la majorité de 42 suffrages contre 6.

Le Vicomte DE ROUVEROY, Rapporteur.